

Cybele encore et toujours...

La Directrice Générale, lors du comité technique de réseau du 17 octobre, avait pourtant mis un point final à la polémique en déclarant qu'aucunes représailles ne seraient intentées contre ceux qui refuseraient les CGU et que toutes les cartes seraient distribuées. Nous avons d'ailleurs demandé à ce que cela soit inscrit au procès-verbal. Nous pensons que la parole d'une directrice avait de la valeur, surtout lorsqu'elle était donnée dans une instance officielle. Il semble que non... Manifestement, aucune consigne claire n'a été envoyée à l'ensemble des directeurs. De ce fait aucune interrégion ne tient le même discours à propos de la carte Cybele, et on va d'un extrême à l'autre.

Pour certains DI, la signature (ou non) des CGU n'est pas un problème et on parle même de distribution de « tickets Cybele ». Pour d'autres, il faut punir les méchants douaniers par de la discipline. Mais pour tous, « les consignes viennent de la DG », sans aucun écrit évidemment. Mensonge ou schizophrénie ? A moins que chaque DI soit désormais libre de faire appliquer les règles de GRH comme bon lui semble !

Face à ce flou, et de façon à terminer ce feuillet, **la CGT a décidé de faire valoir le droit**. La directrice ne répondant pas à nos écrits, nous passerons par d'autres instances.

La base d'un contrat est son acceptation **libre et sans contrainte**. L'administration vient de se mettre hors-la-loi dans un certain nombre de régions. **Nous avons pris l'attache d'un cabinet d'avocat qui va adresser un courrier à la direction générale, nous examinons également la possibilité de recours individuels** contre les DI qui voudraient jouer « les hommes de mains » trop zélés.

Nous rappelons à l'administration qu'elle a le devoir de fournir aux agents les outils nécessaires à l'accomplissement de leurs fonctions, (arrêt de la Chambre Sociale du 03/07/2001). Ce que les agents refusent, ce n'est pas la carte Cybèle, mais des CGU qui les lient par une relation contractuelle individuelle à une société privée.

Notre action n'est pas une insubordination, c'est simplement la volonté de faire respecter le droit !